

Harmonisation de l'offre de service :

Aides techniques

Aide-mémoire pour les intervenants (complément à l'arbre décisionnel)

Document élaboré dans le cadre du projet aides techniques du CEMTL, ayant pour objectifs principaux d'harmoniser l'offre des services dans nos 3 RLS, et de réviser les processus d'attribution tant au niveau des prêts que des acquisitions des aides techniques.

A. Clientèle admissible aux prêts et financement des aides techniques légères (ATL)*

- Les usagers, personnes handicapées au sens de la Loi ayant une déficience physique, intellectuelle ou trouble du spectre de l'autisme (peu importe la valeur unitaire des aides techniques légères) en autant qu'il n'y ait pas d'autres organismes payeurs
- Les personnes en perte d'autonomie liée au vieillissement, la clientèle post-hospitalisée ou post-chirurgie en autant que leurs revenus est sous le plafond des revenus des besoins impérieux énoncés par la Société d'habitation du Québec (SHQ), qu'ils n'aient pas accès à un autre organisme payeur et que la valeur de la somme des équipements recommandés totalise plus de 100 \$ selon le prix du marché
- Précision pour la clientèle post-op ou post santé physique court-terme : les équipements seront récupérés par l'intervenant prêteur à la fin de l'épisode de soins, à moins que la perte d'autonomie du client soit permanente. Il devra alors être référé à un intervenant long terme avant la fermeture du dossier.
- Les usagers en soins palliatifs bénéficieront des prêts à court terme en priorité et du financement des ATL, peu importe leur revenu ou la valeur de l'ATL

B. Équipements concernés

- Est visé par l'application des critères toute la liste des aides techniques légères (*voir liste intranet*), **qu'ils soient disponibles en prêt ou que l'on doive en financer l'achat**
- Des dispositions particulières pour les ATL à usage unique (non inventoriés) seront mises en place afin d'en permettre l'acquisition pour la clientèle admissible et dont le besoin est à long terme. Pour la clientèle court-terme, les délais d'acquisition ne permettront pas d'en garantir la disponibilité et des alternatives leur seront proposées, par exemple le prêt pour une période maximale de 3 mois d'un fauteuil d'aisance en remplacement de l'installation d'un siège de toilette surélevé et de barres d'appui sécuritaires à la toilette

Liste des principaux ATL à usage unique :

- Siège de toilette;
- Barre d'appui à la toilette;
- Barre d'appui au bain;
- Barre d'appui murale;
- Tabouret de bain;
- Siège de bain/planche de bain.

C. Modalité d'établissement de l'admissibilité

- Préciser, dès la complétion de l'OEMC, le revenu familial, la source des revenus et son accès à d'autres types de financement (Sécurité du revenu, SAAQ, assurances, CSST, IVAC, anciens combattants, etc.).
- Consulter l'arbre décisionnel des critères d'admissibilité (*voir arbre sur intranet*)
- Compléter la partie 1 (admissibilité) du formulaire « Aides techniques légères » pour toute la clientèle lors du premier prêt, lors de tous changements de condition (revenu, profil d'intervention, etc.), lors d'une demande d'adaptation de salle de bain par un(e) ASSS formé(e)s et lors de toutes demandes de financement d'une aide technique (***voir formulaire d'admissibilité et d'acquisition sur l'intranet*).

D. Priorisation

Des mécanismes ont été mis en place dans le CEMTL pour éviter un bris dans la continuité des services pour les équipements nécessaires en priorité 1 et certaines demandes d'acquisition non prioritaires pourraient être mises en attente

- Consulter la grille de priorisation des aides techniques harmonisées (*voir intranet*)

E. Demande de prêt d'équipement

- Application des critères d'admissibilité : si le client n'est pas admissible, le prêt ne pourra être consenti à moins d'une autorisation par le SAC ou CAP (SAPA ou DI-TSA/DP)
- Compléter le formulaire d'admissibilité disponible sur intranet
- Imprimer le formulaire d'admissibilité et l'acheminer pour classement au dossier ou le remettre à l'ASSS formé qui fera l'adaptation de la salle de bain selon les procédures prévues dans votre site
- Compléter et acheminer le bon de prêt dans le module prêt d'équipement (réservé à la réadaptation, et ASSS formées et aux responsables des aides techniques)
- Pour les ASSS formés pour les soins d'hygiène, vous conformer aux règles et fonctionnements de votre installation pour la validation de vos recommandations
- Pour le matériel prioritaire (P1) disponible dans les sites, compléter le bon de prêt et organiser la livraison, soit en apportant l'équipement lors de votre visite ou en demandant au client/famille de prendre l'équipement au CLSC
- La durée du prêt doit être établie en fonction du profil de la clientèle. Lors de la date d'échéance du prêt ou lors d'un rappel par les responsables des AT de l'échéance du prêt, l'intervenant doit faire le suivi auprès de son client.

F. Demande de financement

- Compléter le formulaire d'admissibilité et d'acquisition partie 1 et 2 (*voir intranet*)
- Sauvegarder le formulaire d'admissibilité le nommer en débutant par le nom de famille, prénom, priorisation EX : Tremblay_jocelyne_P1
- Acheminer votre formulaire à votre SAC DP ou SAC réadaptation selon les modalités convenues dans votre site
- Contacter directement votre SAC pour toute P1 selon les modalités convenues dans votre site
- Pour les ASSS formés pour les soins d'hygiène, vous conformer aux règles et fonctionnements de votre installation pour la validation de vos recommandations, puis acheminer au SAC pour l'autorisation d'achat selon les modalités déterminées dans votre site

G. Information utile pour les usagers non admissible ou désirant faire eux-même l'acquisition de leur AT

- Une banque d'équipement pour démonstration est mise à la disposition des professionnels de la réadaptation. Le démonstrateur est un outil permettant au professionnel de valider sa recommandation ou de permettre au client d'en faire l'essai avant qu'il en fasse lui-même l'achat. L'utilisation des démos est laissée à la discrétion du professionnel. Ne doit pas être laissée au domicile du client et ne doit en aucun cas engendrer de frais de transport
- Un outil à remettre aux usagers sera disponible sous peu afin de les soutenir dans leur recherche d'équipements
- Une liste des fournisseurs où peuvent être achetés ou loués des équipements sera également disponible sous peu

H. Ressources utiles

- Site web : service régional d'équipements et de fournitures pour le soutien à domicile (SREFSAD) CIUSSS Du Centre- Sud- de- l'île-De- Montréal <http://r06.intra.mtl.rtss.qc.ca/index.php?id=23212>
- Intranet de CEMTL/soins et services/soutien à l'autonomie des personnes âgées/service de soutien à domicile/aides techniques

*Vous référer au site du SREFSAD pour tout autre type d'équipement

**Vous référer à l'intranet pour les mises à jour du formulaire unique à l'essai. Un mémo vous sera acheminé lorsque le formulaire sera disponible dans la banque de formulaire du dossier patient